



BULLETIN HYPROC SC

1^{er} Trimestre • Janvier - Mars 2022

SOMMAIRE

Audit externe ISM de la compagnie Hyproc.....01

Formation

"Introduction au Full ECDIS Transition" au profit de cadres sédentaires.....03

Formation

combinée "Strait and Canal Transit" (SCT) et "Homme de barre"05

La Convention Maritime

Internationale ou Maritime Labour Convention - MLC2006.....07

Audit externe ISM de la compagnie Hyproc

Toute compagnie de transport maritime gérant des navires commerciaux de plus de 500 UMS (Universal Measurement System) de jauge brute et en charge du management de la sécurité de ses navires, doit être certifiée au code ISM (International Safety Management).



Les principaux objectifs de ce code entré en vigueur en 2002, sont la protection de l'environnement et la sécurité des biens et des personnes. Les audits effectués par les différents organismes de certification vis-à-vis des armateurs permettent l'obtention du DOC (Document Of Compliance)

validant ainsi la conformité de la compagnie maritime. La validité de ce "DOC" ne pouvant dépasser 5 années, des vérifications annuelles sont réalisées pour s'assurer que le système de management de la sécurité mis en place par la compagnie satisfait aux prescriptions du code ISM.

C'est dans ce cadre qu'un audit externe ISM de la compagnie Hyproc, a été effectué à la fin du mois de février dernier par l'organisme Bureau Veritas, spécialisé dans les essais, l'inspection et la certification.

La visite annuelle a été entamée par une réunion d'ouverture, le 27 février au siège de la compagnie et à laquelle ont pris part le Président Directeur Général, M. Hocine BOUDIA, le staff dirigeant et les membres de la délégation d'audit.



Déroulé sur deux journées, au siège de la compagnie à Oran et aux unités opérationnelles d'Arzew, l'audit ISM piloté par le DP (Designated Person) de Hyproc, M. Abdelchafik SENHADJI, a été clôturé le 28 février, journée qui a été consacrée à la restitution des résultats de l'audit n'ayant relevé aucune réserve.

Formation "Introduction au Full ECDIS Transition" au profit de cadres sédentaires

Le Centre d'Accueil et de Perfectionnement (CAP-Hyproc) sis à Mostaganem a entamé un cycle de formations "Introduction au Full ECDIS Transition", cette fois-ci au profit du personnel sédentaire de la compagnie.



L'ECDIS (Electronic Chart Display Information System) est un système d'affichage et d'information sur les cartes électroniques et un système de navigation informatisé conforme aux réglementations de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) qui peut être utilisé comme alternative aux cartes de navigation au format papier. Intégrant une variété d'informations en temps réel, il s'agit d'une aide à la décision automatisée capable de déterminer en continu la position d'un navire par rapport à la terre, aux objets cartographiés, aux aides à la navigation et aux dangers invisibles.

Cette première session a débuté le dimanche 13 mars 2022 et s'est étalée sur deux jours, un groupe en bénéficiera le dimanche et le lundi de chaque semaine, et ce sur plusieurs sessions.

Il faut savoir que ces formations sur les simulateurs requièrent deux formateurs, l'un assure la préparation de "Back office", constitué de l'ensemble des activités d'administration, de contrôle et de support d'une entreprise, et le second formateur assure la partie passerelle. C'est dans cette optique que le cycle de formations est assuré par l'instructeur sur simulateurs M. Djamel GUERGOUCH, ainsi que par le DP (Designated Person) M. Abdel-Chafik SENHADJI pour la partie rédaction et élaboration de la procédure, tous deux membres de la task-force mise sur pied pour l'opération de "Full Ecdis Transition".



Enfin, cette formation qui est une version restreinte de la formation originale destinée aux navigants (qui s'étale sur trois jours) s'adresse au personnel sédentaire des structures FM, Procurment, DP, QHSE et IT, liées aux fonctions de support, dont l'objectif est de garantir une meilleure communication entre le



navire et la terre et une meilleure rentabilité des contrats d'approvisionnement des cartes nautiques et des mises à jour, pour une meilleure cohésion entre les supports et les structures opérationnelles.

Formation combinée "Strait and Canal Transit" (SCT) et "Homme de barre"

Le Centre d'Accueil et de Perfectionnement CAP-HYPROC a entamé une série de formations combinées sur deux thèmes, et ce, pour la première fois à Hyproc.

Le CST (Comité de Sécurité Terre) réuni il y a quelques semaines pour un exercice de simulation d'incident, avait évoqué le risque pour les commandants et leurs équipages de devoir à affronter la situation inédite de l'absence de



pilote, et a demandé, en guise de première évaluation, au commandant du navire de passer par le Déroit de Dardanelles en Turquie seul, sans

accompagnement du pilote. Dans ce sens, et considérant que cette situation peut arriver à n'importe quel moment suite à un malaise du pilote ou une crise cardiaque, le CST a émis des recommandations pour l'organisation de ces formations.

Il faut savoir que chaque année, des milliers de navires de tous types empruntent les grands raccourcis maritimes, tels que les canaux de Suez et de Panama, ainsi que des voies navigables stratégiques plus petites. Les risques ne sont pas négligeables et des formations spécifiques de ce genre sont nécessaires.

Les formations combinées « Strait and Canal Transit » (SCT) et "Homme de barre" se sont déroulées sur les cinq simulateurs de navigation que compte le CAP-HYPROC, et ce, au profit du personnel navigant de Hyproc. La première



session a débuté le samedi 19 mars dernier et s'est étalée sur trois jours pour chaque groupe. Elles ont été assurées par une équipe composée du Capt Abdenacer BEHLOULI et de M. Lounes LAHYANI. La formation SCT, où l'apprenant exécute lui-même le monitoring du passage par un détroit, prenant



ainsi le rôle du pilote, et le matelot de quart assure la tenue de la barre. Les deux formations sont combinées sur 12 exercices répartis sur trois jours.

Les populations concernées par ces formations sont :

- SCT : Commandants, Seconds Capitaines et Lieutenants devant être incessamment promus seconds capitaines.
- Homme de barre : Les matelots de quart brevetés.

A noter que cette formation peut être assurée au profit d'autres compagnies du domaine maritime en cas de besoin.

La Convention Maritime Internationale ou Maritime Labour Convention - MLC2006

La Convention du travail maritime adoptée le 23 février 2006 lors de la conférence internationale du travail vise à assurer une protection sociale universelle de tous les gens de mer. Elle constitue le "quatrième pilier" de la réglementation internationale du secteur maritime en complément des conventions fondamentales de l'OMI.



**Maritime
Labour
Convention
(MLC) 2006**

Le texte regroupe 68 instruments du travail maritime adoptés depuis 1920. Au 30 juillet 2017, 84 Etats (dont l'Algérie) qui représentent 90% de de la flotte marchande mondiale avaient ratifié la Convention du travail maritime de 2006.

Les objectifs fondamentaux de la MLC, 2006, sont :

- d'assurer une protection intégrale des droits des gens de mer dans le monde entier (ce pourquoi la convention est parfois appelée "charte des droits des gens de mer").
- d'instaurer des règles du jeu égales pour tous, pour les pays et les armateurs résolus à fournir aux gens de mer des conditions de vie et de



travail décentes, en protégeant ces pays et ces armateurs de la concurrence déloyale des navires ne satisfaisant pas aux normes.

Ainsi, un instrument juridiquement contraignant de l'Organisation Internationale du Travail, qui met en place un ensemble de normes couvrant les différents domaines du droit social dans le secteur du transport maritime, notamment en matière de conditions d'emploi, de santé, de sécurité au travail, d'hygiène et de bien-être, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des gens de mer, pour un travail décent et une concurrence loyale.

La Convention MLC 2006 est entrée en vigueur le mois d'août 2013.

La compagnie Hyproc avait dans ce sens, entamé un programme de certification de ses navires, pour se conformer aux exigences de cette convention. Ainsi cette certification est périodiquement justifiée et mise à jour.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

		
Port du masque obligatoire	Se laver régulièrement les mains	Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades et les accolades
		
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	Garder une distance d'au moins un mètre avec les autres	Utiliser un mouchoir à usage unique

"Bulletin Hyproc SC" est une publication de **Hyproc Shipping Company** - Cellule de Communication de l'Entreprise - CCE
Siège Social : Zhun USTO - BP 7200 ES-SEDDIKIA - Oran 31025 - ALGERIE - Tél : 213 41.82.15.15 / 82.16.16 Fax : 213 41.82.18.18
Divisions Opérationnelles : BP 60 Zone Industrielle Arzew - Oran 31200 - ALGERIE - Tél : 213 41.79.38.55 Fax : 213 41.79.34.45
Site web: www.hyproc.dz - Email: hyproc@hyproc.dz